

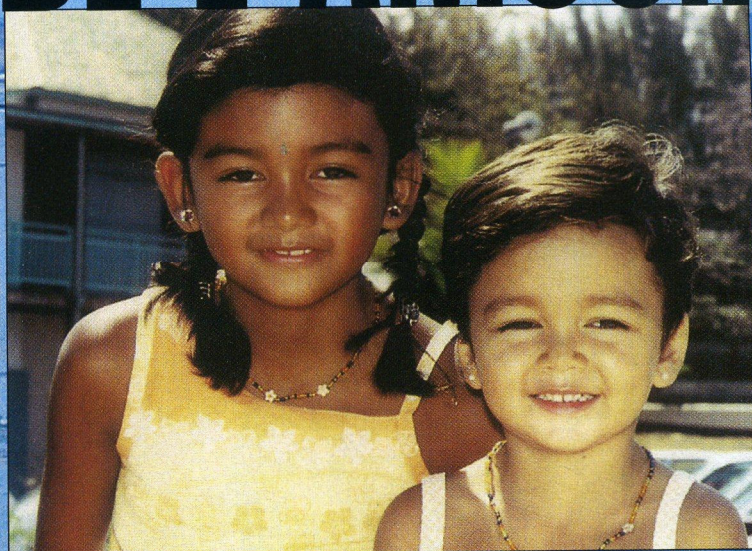
A la Réunion, où elle attendait ses filles Domoïna et Soa (en médaillon, photographiées ici en 2001), Sylvie s'efforce aussi à présent de faire libérer Christian Maillaud, le seul qui ait tout tenté pour lui rendre ses enfants.

PHOTO BENOIT GYSEMBERGH

MADAGASCAR


Depuis deux ans, les enfants de Sylvie sont retenus en otages par son mari malgache. Pour les récupérer, elle a fait appel à un ex-gendarme, justicier au grand cœur. Peine perdue. Arrêté, il croupit dans une geôle de l'île

KIDNAPPING AU NOM DE L'AMOUR



Sylvie a cru revivre en entendant la voix de ses filles au téléphone. Elle a osé espérer qu'elle les serrerait bientôt dans ses bras, après deux ans de séparation totale. La jeune Française a pourtant officiellement la garde de Domoïna, 10 ans, et Soa, 6 ans, depuis sa séparation avec son mari malgache. Mais ce dernier, fils d'une famille influente de l'île, se moque de la décision de justice et ne recule devant rien pour priver les enfants de leur mère. Il a même tenté de faire assassiner Sylvie. En désespoir de cause, après avoir employé en vain tous les moyens légaux pour retrouver ses filles, Sylvie a fini par accepter l'offre de Christian Maillaud. Cet ancien gendarme, reconverti dans la sécurité privée, a essayé de reprendre les enfants à Madagascar. Mais sa tentative a échoué. Il a été arrêté le 14 janvier et emprisonné. Il risque quinze ans de prison. Et peut-être sa vie.





Christian Maillaud sourit par défi, mais il a conscience d'être piégé dans une des pires geôles du monde. L'une des plus dangereuses aussi, surtout pour quelqu'un dont la tête est mise à prix. Selon l'ancien gendarme, le père de Domoïna et Soa chercherait à le faire tuer. Entre les murs d'Antanimoro, la maison d'arrêt de la capitale malgache, on meurt déjà beaucoup, de dysenterie, du paludisme, de tuberculose, de malnutrition. Personne n'est à l'abri. Christian Maillaud n'y bénéficie d'aucun traitement de faveur et partage sa « cellule » avec plus de cent détenus. Ce n'est pas sa qualité de ressortissant français qui le protégera. Bien qu'il ait conduit une opération un peu folle pour rendre ses filles à Sylvie, le Réunionnais n'est pas un aventurier, mais plutôt un redresseur de torts dans l'âme. Malgré son physique d'athlète et son passé de para, si ses craintes se confirment, il est vraiment en danger. A Antanimoro, la vie d'un homme ne vaut pas cher.

**Dans sa prison,
celui qu'on surnommait
"Zorro" affirme que
le père des fillettes a mis
un contrat sur sa tête**

L'ancien soldat a peut-être un physique de cinéma, mais aucun scénariste ne peut dire quand il sortira de sa geôle d'Antananarivo, ancienne Tananarive.

Christian était pourtant un pro. Il avait été garde du corps de Chirac

Lundi 19 janvier. 8 heures du matin. Derrière les grilles, on aperçoit d'abord un enchevêtrement de corps. Dans ce quartier misérable à la périphérie de Tananarive, la prison d'Antanimoro constitue le principal centre de détention de la capitale malgache. Selon le chef de poste, la « maison centrale », conçue pour accueillir 800 prisonniers, en compte en ce moment même 2 500. Parmi eux, un Français : Christian Maillaud, ex-gendarme, ancien para, devenu dirigeant d'une société de sécurité sur l'île voisine de la Réunion. Son crime ? Avoir enlevé, huit jours plus tôt, avec leur consentement, deux fillettes de 6 et 10 ans pour les ramener auprès de leur mère française, divorcée, qui en a légalement la garde. Ce qu'il baptise son « infortune » est d'avoir été arrêté, avec une amie complice, avant d'avoir pu quitter Madagascar.

Il y est, depuis, incarcéré « dans des conditions qui sont une caricature de la misère humaine ». Selon un rapport de l'aumônerie catholique des prisons, une vingtaine de détenus meurent chaque jour en moyenne dans les geôles malgaches, victimes de la malnutrition, de la dysenterie, du paludisme ou de la tuberculose. A Antanimoro, Christian Maillaud occupe une cellule avec 102 autres prisonniers, « dont beaucoup ignorent même leur délit », qui dorment à même le sol, partagé avec les rats, les cafards et les punaises.

Une méchante dysenterie met au supplice ses intestins. Il prend grand soin, pourtant, de ne s'alimenter qu'avec de la nourriture fournie depuis l'extérieur. Principe de précaution : « Le bruit court à la prison que le père des enfants a mis un contrat sur ma tête. » Christian Maillaud connaît suffisamment le dossier pour prêter crédit à la rumeur. Le père des deux fillettes, qu'il a rencontré lors de la confrontation organisée par la justice, lui est apparu « sournois ». « Il a le bras long, et son curriculum, émaillé d'une tentative de meurtre sur la personne de son ex-femme, prouve sa violence. La famille a l'argent et les relations nécessaires. Et quand on connaît l'aisance avec laquelle on commet ici un assassinat, surtout en prison, il y a effectivement matière à être inquiet. » Dans le bureau du gardien-chef, où l'on nous a accordé quelques instants, Christian Maillaud, malade, menacé dans son intégrité physique, n'a pourtant qu'un message : il refuse que son dossier soit séparé de celui des enfants qu'il a tenté de ramener à leur mère, à qui deux jugements, l'un français, l'autre malgache, en ont confié la garde. « Il est hors de question que je quitte Madagascar sans les deux fillettes. » Ultime credo d'un homme dont toute la vie a été placée, explique-t-il, « sous le signe de la foi et de l'idéal chevaleresque ». Au risque parfois de se perdre.

Sa dernière croisade, celui que l'on baptise parfois le « Zorro » ou le « Don Quichotte de la Réunion » la mène au nom d'une femme dont la vie s'est arrêtée il y a quatre ans déjà. Rien ne prédisposait la jolie et frêle jeune femme de 38 ans, née à Versailles, à vivre un interminable calvaire. Sylvie a 25 ans quand, dans un aéroport, son chemin croise celui de Hery, un jeune Malgache de deux ans son cadet. Le garçon, seul rejeton mâle d'une

famille de riches entrepreneurs de Madagascar, n'est pas dépourvu de prestance. Il vit alors dans une propriété familiale en région parisienne, où il s'efforce de justifier le confortable train de vie alloué par son père en poursuivant, sans zèle, des études dans le B.T.P., qu'il ne terminera jamais. Le mariage est célébré le 21 janvier 1992, sans que Sylvie ait jamais été présentée à sa belle-famille. Elle en comprend la raison quand, enceinte de leur première fille, Domoïna (Colombe), son mari lui propose enfin de visiter la grande île.

Selon Sylvie, elle y est d'emblée ignorée par ses beaux-parents. Aux yeux de Marie-Bernadette, sa belle-mère, la jeune femme n'est pas seulement une « vazaha », une étrangère. Née elle aussi d'un père malgache et d'une mère française, elle est en outre métisse. A Madagascar, société organisée en castes où il arrive que le père, sur son lit de mort, fasse promettre à son fils de ne pas épouser une étrangère, c'est une tache indélébile. Chez les Merina, l'ethnie à laquelle appartient la famille, située au sommet de la hiérarchie sociale, on ne transige pas avec le code en vigueur. Un mariage « contre nature », hors de la caste ou de l'ethnie, se traduit souvent par le départ en exil. Revenu au Chesnay, en région parisienne, où le couple vit dans l'appartement de Sylvie, son mari tente pourtant de la rassurer. « Il faut compter sur le temps », plaide-t-il. En attendant, Soa, leur seconde fille, naît en 1997. Mais l'instabilité chronique de Hery inquiète sa jeune épouse. Il roule en Mercedes ou en Jeep Cherokee, affiche un train de vie dispendieux que les maigres ressources familiales ne peuvent justifier. A cette époque, Hery multiplie les allers-retours vers Tananarive, où il prétend faire des affaires dont la réalité devient, pour Sylvie, subitement tangible un matin d'hiver 1998 : cinq policiers investissent à l'aube leur domicile. Hery est interpellé dans le cadre d'un trafic de voitures volées à destination de Madagascar : une affaire qui sera finalement, faute de preuves, classée sans suite.

Sylvie doute mais décide d'accorder une dernière chance au père de ses deux filles : après des années de résistance, elle accepte de vivre à Madagascar comme il ne cesse de le lui demander. Faute de mieux, ils s'installent dans une maison voisine de celle des beaux-parents. Sylvie y est aussitôt tenue à l'écart par sa belle-mère. Sur l'insistance de celle-ci, Domoïna et Soa doivent désormais parler, manger et s'habiller malgache. Le conflit larvé entre la Parisienne et la grande bourgeoise merina, nourrie de traditions, devient ouvert. A l'été 1999, Sylvie profite des vacances en France avec ses deux filles pour annoncer à son mari qu'elle entend y demeurer et qu'elle demande le divorce. Hery semble en accepter le principe, tout comme la garde des enfants qu'elle revendique. Il ne sollicite qu'une faveur : lui accorder de passer quelques jours avec les enfants à Madagascar avant leur scolarisation dans une école des Yvelines. Qu'elles ne reverront jamais...

De ses deux années de combat sur la grande île, dans un pays dont la culture et les mœurs lui sont largement étrangères, Sylvie conserve le souvenir d'une violence insoupçonnée. Dès son arri-

vée à Madagascar où elle est venue chercher ses filles, le leitmotiv de son mari se résume selon elle à une formule lapidaire : « Tu ne me quitteras pas ou alors je vous tue, toi et les enfants. » Elle ne renonce pas pourtant et, pour subvenir à ses besoins, décide même d'exercer sa profession en ouvrant un salon d'esthétique dans la capitale malgache. Mais la plupart de ses tentatives pour revoir les deux fillettes demeurent vaines. La porte de la grande maison familiale, située dans un quartier huppé, reste close. Quand elle parvient à les apercevoir furtivement, c'est lors de rendez-vous que le père lui donne, dans des endroits isolés, où elle ne se rend plus qu'accompagnée par deux gardes du corps. Car la peur l'étreint désormais, depuis ce jour où Hery l'a frappée. Mais le paroxysme est atteint le 10 janvier 2001, quand un homme se présente, à 6 heures du matin, au domicile de la jeune femme. « Madame, j'ai été mandaté pour vous tuer, aujourd'hui, à 13 heures. » Linconnu, qui se présente comme un « tireur d'élite », explique avoir été chargé par Hery d'exécuter la jeune femme. Il a rendez-vous avec lui, le jour même, sur le parking d'une station-service où le mari de Sylvie lui remettra une arme. C'est là qu'Hery est arrêté par les policiers. Il est effectivement armé. Un procès-verbal de comparution du tribunal de Tananarive, dont nous nous sommes procuré la copie, confirme la version de Sylvie. Hery y est inculpé d'« entente en vue de préparer ou de commettre le crime d'assassinat » sur la personne de Sylvie. Moins de deux mois plus tard, le 12 mars 2001, la cour d'appel requalifie l'accusation, selon un document que nous avons pu consulter, en simple « association de malfaiteurs » et libère l'inculpé. La famille de Hery R. a décidément le bras long.

Elle n'a pas pu empêcher pourtant le tribunal de la capitale malgache d'accorder, dans une décision en date du 19 février 2001, la garde de Domoïna et de Soa à Sylvie, qui quitte aussitôt Madagascar avec ses deux filles pour s'installer à l'île de la Réunion. Court répit. Moins d'un an plus tard, alors qu'elle est de passage sur la grande île où elle a finalement autorisé son mari à revoir leurs deux fillettes, elle est arrêtée. Placée en garde à vue, elle apprend, médusée, que Hery a déposé plainte pour adultère. Elle passera sept jours dans une geôle de 20 mètres carrés, qu'elle partage avec 60 femmes, dans la sinistre prison d'Antanimoro avant d'être élargie. Sept jours qui l'ont marquée à vie, autant par les souffrances endurées que par l'extraordinaire solidarité de ces femmes misérables qui n'avaient rien mais lui ont tout donné. Libérée provisoirement, Sylvie s'enfuit dès le lendemain, avec la complicité de compatriotes. Un petit avion la conduit jusqu'à l'île de Nosy Be, où un voilier l'attend pour l'emmener jusqu'à Mayotte, en territoire français. Elle est libre mais une nouvelle fois privée de Domoïna et de Soa, demeurées otages de leur père.

Novembre 2003. Sylvie est une femme anéantie. Elle vit à nouveau en région parisienne, mais n'a plus entendu la voix de ses deux filles depuis

is avec Domoïna et Soa, il a échoué. Pour une minute de tendresse

DE NOTRE ENVOYE SPECIAL MICHEL PEYRARD

plus de deux ans. Le Quai d'Orsay, qu'elle a contacté, n'a pu que lui communiquer une liste d'avocats à Madagascar. Le récent accord adopté par les ministres de la Justice des Quinze, visant à mettre un terme au conflit de compétences entre tribunaux saisis dans les affaires d'enlèvements d'enfants, ne lui est d'aucune utilité : il ne concerne que les pays européens. C'est alors que, conviée à dîner entre amis, elle rencontre Christian Maillaud. « Très posé, il m'a inspiré d'emblée confiance. Il m'a écoutée, accablé. Et puis, il m'a dit : "Je peux peut-être faire quelque chose pour vous." » A 35 ans, la personnalité de celui que ses amis ont baptisé « Stan » ne peut laisser indifférent à la Réunion, où il passe pour un infatigable redresseur de torts. Est-ce la marque de son illustre grand-père, Pierre Maillaud, plus connu sous son nom de résistant, « Pierre Bourdan », célèbre voix de l'émission « Les Français parlent aux Français », diffusée durant la Seconde Guerre mondiale sur la B.b.c., et ancien ministre du gouvernement Ramadier ? Colette, sa mère, admet que cette légende familiale a profondément influencé l'adolescence de Christian. A 18 ans, il intègre la gendarmerie, qu'il quitte au bout de cinq ans. Après un détour par un régiment de parachutistes, la mort de son père, retiré à la Réunion, décide de son destin. Il y monte une société de vigiles, « formés et couillus », selon ses propres mots. Ces justiciers n'hésitent

pas, à l'occasion, à interpeller les voleurs pour les remettre aux forces de l'ordre. Ce qui n'a pas l'heur de plaire à tout le monde : ni à ses rivaux commerciaux ni à la police, effrayés de cette concurrence déloyale. Au commissariat de Saint-Pierre, où est installée la société, Stan est surnommé « Zorro », tandis que sa mère, qui est aux commandes de l'entreprise, est rebaptisée « Ma' Dalton ». Une inculpation pour « organisation de groupe de combat » a même valu au fils de comparaître récemment devant le tribunal de Saint-Denis qui a prudemment refusé de statuer, se donnant un temps de réflexion. Mais, pour la plupart des Réunionnais, Stan est avant tout un remarquable professionnel – il a été notamment le garde du corps de Jacques Chirac lors d'une tournée dans l'île en 1995 – dont le seul défaut est parfois de se prendre pour un preux chevalier. Pour Sylvie, en ce mois de septembre 2003, c'est avant tout une qualité.

Vendredi 9 janvier. Elle n'a pas dormi de la nuit et ne quitte plus son portable. « Stan » l'a prévenue trois jours plus tôt : « On y va. » Peu après Noël, il lui a demandé de venir s'installer à la Réunion. Pour plus de facilité. Ensemble, ils ont mis au point les derniers préparatifs. Elle a dessiné un plan précis du quartier où vivent les fillettes, ainsi que de l'école. Ils ont aussi réalisé une vidéo dans laquelle elle présente Stan à ses

filles, « un ami venu nous aider à nous revoir ». L'opération sera menée conjointement par Stan et par Séverine, une de ses collaboratrices malgaches. Ils ont prévu d'approcher les deux fillettes à la sortie de l'école. Stan n'a émis qu'une réserve : « Je n'utilise jamais la force. Si elles ne veulent pas venir, je renonce à l'opération. » Il est 16 h 30 quand le téléphone sonne enfin. Le ton posé de Stan : « Ne quittez pas. Je vous passe Domoïna. » Pour la première fois depuis deux ans, Sylvie entend la voix de sa fille. « Maman ! Je te regarde sur l'écran avec le monsieur ! Quand est-ce qu'on se voit ? » Stan confirme que tout s'est passé en douceur. Le chauffeur de la famille, chargé des fillettes, prétend aujourd'hui avoir été agressé et bâillonné ? « Je l'ai tout simplement acheté », raconte Stan, à la prison de Tananarive. Quand il évoque leur épopée, l'ancien gendarme a parfois les yeux qui brillent : « Les fillettes ont été formidables. Jamais je n'aurais pensé que ça se passerait aussi bien. Elles avaient tellement hâte de revoir leur mère ! »

Son « plan A », explique-t-il aujourd'hui, consistait à rejoindre directement la Réunion avec un petit appareil loué depuis plusieurs jours. « Mais il y a eu un contretemps : la personne chargée de me faire parvenir les passeports pour les enfants n'a pu le faire. J'ai dû réviser mon projet. Il n'y avait pas à hésiter. J'ai tendance à foncer : c'est mon travers. » L'avion les conduit donc à Tamatave, la grande ville de la côte est où un taxi les mène jusqu'à la petite bourgade de Soanieranivougo. De là, ils doivent rejoindre l'île Sainte-Marie qui, pour Christian Maillaud, présente cet avantage : très isolée, les communications y sont difficiles. Après avoir dormi dans une hutte sur la plage, le petit groupe gagne effectivement, samedi à l'aube, l'île aux Baleines sur un bateau de pêcheurs. Durant leur traversée, Sylvie reçoit un premier S.m.s. de Domoïna, sa fille aînée. « Bonjour maman. Comment vas-tu ? Je t'aime, maman. Gros bisous. » Puis un second, une heure plus tard : « Salut, maman. Je dois t'appeler Sylvie parce que, dans le jeu, Séverine est ma maman. » Ils sont arrêtés peu après leur arrivée au débarcadère de Sainte-Marie. « Les fillettes avaient soif, s'excuse Christian Maillaud, avec, pour la première fois, un ton d'enfant coupable. J'ai commis une entorse à ma procédure qui consiste à demeurer toujours en mouvement. On leur a offert un jus de fruits dans un restaurant, en face du port. C'est là que nous avons été reconnus. »

Quand on lui demande quelles sont ses chances de sortir indemne de l'aventure, Christian Maillaud, le preux chevalier de la Réunion, répond qu'il les estime à 50 %. ■

Contacté à Madagascar, Hery R. n'a pas donné suite à nos demandes répétées d'interview.

Quand cette photo est prise, à la Réunion, en 2001, Sylvie est convaincue de pouvoir enfin vivre en sécurité avec Domoïna et Soa. Un juge malgache vient de lui confier la garde de ses filles et elles ont toutes les trois regagné légalement le territoire français. Mais le bonheur va durer moins d'un an.

